

Questions orales

● (1115)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE RÉSINEUX VERS LES ÉTATS-UNIS—LA
LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nos pires craintes se sont confirmées aujourd'hui. Le département du Congrès des États-Unis a maintenant accepté la requête de l'industrie américaine du bois d'oeuvre, qui ne saurait être considérée comme autre chose qu'un grave acte de provocation à l'encontre des activités commerciales du Canada.

Pourquoi le premier ministre, dans la lettre égoïste qu'il a adressée au président le 2 juin, n'a-t-il pas au moins suggéré ou demandé le rejet de la requête visant l'industrie du bois d'oeuvre? Pourquoi n'a-t-il tenu strictement aucun compte des intérêts de cette industrie et de ces travailleurs, de même qu'il n'a manifestement tenu aucun compte de l'industrie du bardeau? Pourquoi n'a-t-il pas fait un effort dans cette lettre pour essayer de faire intervenir le président dans cette très grave affaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quand M. Baldrige, le secrétaire américain au Commerce, m'a annoncé à l'avance cette décision d'imposer des droits compensateurs, je lui ai fait savoir que le Canada regrettrait très profondément que les démarches entamées aux États-Unis aient amené l'administration à prendre une telle décision.

Le député dit qu'il s'agit d'une provocation. Il sait bien que ce n'est pas si simple, puisqu'en 1983, alors qu'il faisait partie du gouvernement canadien, les mêmes démarches ont été entreprises en vertu strictement des mêmes règlements, et à notre avis à partir de faits rigoureusement identiques.

Pour relever ce défi, le Canada doit maintenant présenter un front uni pour se défendre durant toute cette procédure. La procédure a débuté aujourd'hui, et durera un certain temps. Le Canada peut organiser sa défense avec fermeté et sérénité. Je compte sur la collaboration de tous à cette défense calme et solide du Canada.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le ministre a raison de dire que la même procédure a été lancée en 1983, mais c'était déjà une provocation. A l'époque, nous avons réussi à l'enrayer.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE EN VERTU DE L'ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Le ministre pourrait-il nous préciser quelles mesures son gouvernement et lui-même ont l'intention de prendre? Le ministre va-t-il porter immédiatement cette affaire devant les instances internationales? Va-t-il demander, en vertu de l'article 22, 23 ou 24 du GATT, que la question soit examinée par nos partenaires commerciaux étant donné que cela constitue une menace autant pour eux que pour nous vu que c'est contraire aux règlements du GATT relatifs aux droits compensateurs . . .

M. le Président: A l'ordre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député est sans doute davantage au courant des règlements du GATT que sa question ne le laisse supposer. Le Canada dispose d'un recours dans le cadre du GATT. Nous opterons certainement pour cette solution si les autres ne donnent pas de résultat. Si c'est ce que le député laisse entendre, nous ne renoncerons certainement pas à défendre énergiquement notre cause pour nous en remettre uniquement au GATT.

Nous sommes prêts à nous adresser au GATT, par exemple si les États-Unis décidaient de modifier unilatéralement la définition de certaines questions en litige.

M. Axworthy: Monsieur le Président, si j'ai posé la question, c'est parce que je pense qu'il faut défendre notre point de vue non seulement aux États-Unis, mais également dans une tribune internationale.

LA DURÉE DES AUDIENCES SUR LA REQUÊTE AMÉRICAINE POUR
OBTENIR L'IMPOSITION D'UN DROIT COMPENSATEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): M^{lle} Paula Stern, le commissaire en chef de la Commission américaine de commerce international, a déclaré hier que la Commission allait voter sur cette question au cours de la semaine du 23 juin, c'est-à-dire dans trois semaines. Aurons-nous assez de ces trois semaines, ce qui représente un délai extrêmement court, pour préparer notre dossier, ou allons-nous demander aux États-Unis de nous accorder un délai beaucoup plus long afin que nous ayons le temps de bien nous préparer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà fait valoir au secrétaire Baldrige que le Canada devait disposer de suffisamment de temps pour pouvoir préparer ses arguments. J'ignore où le député a entendu parler du mois de juin. Il rapporte une nouvelle que je n'ai pas vue.

M. Axworthy: Cela a été dit hier, au cours d'une entrevue.

M. Clark (Yellowhead): Je n'ai pas eu connaissance de cette entrevue. Au cours de mon entretien avec le secrétaire Baldrige, deux dates ont été mentionnées, l'une à la mi-août et l'autre en octobre. J'ai dit que nous préfererions que ce soit en octobre.